



PREMIER MINISTRE



Paris, le 22 MARS 2016

Le Chef de Cabinet

Références à rappeler :

CAB IV/2 - EN
R071108.01.1

Monsieur le Président,

Par courrier du 26 février 2016, vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur les conditions d'abattage des animaux d'élevage, à la suite notamment des révélations de dysfonctionnements dans un abattoir d'Alès et, plus récemment, dans l'abattoir du Vigan.

Il a bien été pris connaissance de votre démarche et des préoccupations qui la motivent.

S'agissant de l'abattoir du Vigan, après avoir condamné avec la plus grande fermeté ces pratiques intolérables, Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du gouvernement, a diligenté une enquête de la Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire afin de faire toute la lumière sur les faits dénoncés et de déterminer les responsabilités.

Plus généralement, le gouvernement entend veiller au respect par les professionnels de l'abattage de la directive européenne du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages. Afin d'assurer les contrôles nécessaires, il a non seulement mis fin aux suppressions de postes dans les services vétérinaires, mais il en a créé 60 en 2014, 60 l'année suivante et prévoit d'en créer encore 60 en 2017.

J'ai transmis votre correspondance à Monsieur LE FOLL, afin qu'il en prescrive l'examen et vous tienne directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre

Sébastien GROS
Chef de Cabinet

Monsieur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'Œuvre d'Assistance
aux Bêtes d'Abattoirs
10, place Léon Blum
75011 PARIS